

Une “perte de lisibilité” sur la modernisation de l’État



© Karine Villalonga/SIPA

La réorganisation des structures administratives en charge du pilotage de la modernisation de l’État s’est traduite par une présentation budgétaire qui souffre d’une “*perte de lisibilité*”, estime un rapport de la sénatrice UMP Sophie Joissains (*photo*) rendu public le 21 novembre. Le gouvernement travaille à la mise en place d’indicateurs de performance.

Il est aujourd’hui impossible d’identifier les crédits consacrés à la politique de modernisation de l’État et d’évaluer sa performance. C’est ce que constate la sénatrice UMP Sophie Joissains dans un rapport sur la modernisation de l’État publié jeudi 21 novembre dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014 [[cliquez ici pour lire le document](#)].

Le secrétariat général pour la modernisation de l’action publique (SGMAP), qui a remplacé depuis l’alternance de 2012 la direction générale de la modernisation de l’État (DGME), pilote aujourd’hui les structures administratives dédiées à la modernisation de l’État. À la différence de la DGME, qui était sous l’autorité du ministère de l’Économie, le SGMAP est rattaché au secrétaire général du gouvernement et dépend du Premier ministre.

Absence d’indicateurs

Cette réorganisation s’est traduite par une nouvelle présentation budgétaire dans le projet de loi de finances. La modernisation de l’État a ainsi basculé du programme budgétaire “Stratégie des finances publiques et modernisation de l’État” vers le programme “Coordination du travail gouvernemental”, au sein de la mission “Direction de l’action du gouvernement”. Une évolution qui ne relève pas de la seule sémantique. Sophie Joissains déplore ainsi “*une perte de lisibilité de ces crédits au sein de la maquette budgétaire*” et “*l’absence des outils de mesure de leur performance*”.

Le rapport poursuit : “*Ce défaut de lisibilité conduit à ce qu’il soit difficile pour le Parlement de rendre compte de l’activité du gouvernement en la matière, puisque la logique de performance ne peut pas être appliquée directement aux crédits consacrés à la MAP (modernisation de l’action publique).*”

Le gouvernement travaille, semble-t-il, à la mise en place d’objectifs et d’indicateurs de performance qui seront associés à la modernisation de l’action publique. Une réflexion qui

aurait dû être menée en amont, pointe Sophie Joissains, pour que l'exercice budgétaire 2014 en bénéficie. Rendez-vous pour le projet de budget 2015 ?

[Sylvain Henry](#)